

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 08/261 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A SIGNER ET A EXECUTER LES MARCHES RELATIFS AUX PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2008

L'An deux mille huit, et le dix-huit décembre, l'Assemblée de Corse régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GUAZZELLI Jean-Claude, GIUDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ALIBERTINI Rose à M. DOMINICI François
Mme ANGELI Corinne à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
M. BIANCUCCI Jean à Mme COLONNA Christine
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène
Mme GORI Christiane à Mme BIANCARELLI Gaby
Mme GUERRINI Christine à M. MONDOLONI Jean-Martin
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme RICCI Annie à M. GALLETTI José
Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme NATALI Anne-Marie
Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique
Mme SCOTTO Monika à Mme BURESI Babette
M. TALAMONI Jean-Guy à Mme PROSPERI Rose-Marie
M. VERSINI Sauveur à Mme MOSCONI Marie-Jeanne

ETAIT ABSENTE : Mme

BIZZARI-GHERARDI Pascale.



L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le décret du 3 mai 2002,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter les marchés relatifs aux prestations de nettoyage des locaux de la Collectivité Territoriale de Corse avec les entreprises suivantes :

Lot n° 1 - Nettoyage des locaux situés à AJACCIO :

Sarl NETTOYAGE INSULAIRE, sise 10 allée Fuchsias, ZI de Purettone à Borgo, pour un montant annuel de 94 474,80 € HT,

Lot n° 2 - Nettoyage des locaux situés à SARTENE :

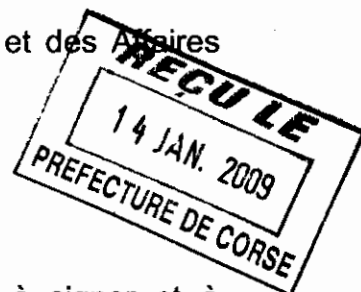
Groupement solidaire AB NETTOYAGE / BG NETT (AB NETTOYAGE mandataire), sise Résidence Laetitia, Le Panoramic, avenue Henri Maillot à Ajaccio, pour un montant annuel de 3 977,91 € HT,

Lot n° 3 - Nettoyage des locaux situés à CORTE :

Sarl EURO NETTOYAGE, sise 8 rue Jean-Baptiste Marcaggi à Ajaccio, pour un montant annuel de 92 650,68 € HT,

Lot n° 4 - Nettoyage des locaux situés à PORTO-VECCHIO :

Sarl EURO NETTOYAGE, sise 8 rue Jean-Baptiste Marcaggi à Ajaccio, pour un montant annuel de 3 600,00 € HT,



Lot n° 5 - Nettoyage des locaux situés à ILE-ROUSSE :

Sarl BIG NETTOYAGE, sise résidence Plein Soleil Montesoro à Bastia, pour un montant annuel de 2 232,24 € HT,

Lot n° 6 - Nettoyage des locaux situés à BASTIA :

Sarl Corse Propreté, sise Lieu-dit Bastio à Furiani, pour un montant annuel de 7 452,00 € HT.

ARTICLE 2 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 18 décembre 2008

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI

Le Président de l'Assemblée de Corse,


Camille de ROCCA SERRA



ANNEXE

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

OBJET : Nettoyage des locaux de la Collectivité Territoriale de Corse

Le présent rapport a pour objet de présenter le marché relatif au nettoyage d'un certain nombre de locaux de la Collectivité Territoriale de Corse

I - NATURE DE LA PRESTATION

Il s'agit du nettoyage d'un certain nombre de locaux de la Collectivité Territoriale de Corse.

La fourniture de tous les matériels et produits nécessaires à l'exécution de la prestation, sans exception aucune, sera à la charge du titulaire.

II - FORME DU MARCHÉ

Le marché comprend 6 lots :

✚ Lot n° 1 - Nettoyage des locaux situés à AJACCIO :

- a) CESC - Rue Emmanuel Arène
- b) Immeuble Spinosi - Avenue Impératrice Eugénie
- c) Ancienne Clinique Ripert - 1 Rue Général Leclerc/Rue Prosper Mérimée
- d) Direction des Routes de Corse-du-Sud - Rue Solferino
- e) Direction des Ports et Aéroports - Campo dell'Oro
- f) Direction des Routes de Corse-du-Sud - Col de la Seghia
- g) Ancien Institut Consulaire

✚ Lot n° 2 - Nettoyage des locaux situés à SARTENE

✚ Lot n° 3 - Nettoyage des locaux situés à CORTE

✚ Lot n° 4 - Nettoyage des locaux situés à PORTO-VECCHIO

✚ Lot n° 5 - Nettoyage des locaux situés à ILE-ROUSSE

✚ Lot n° 6 - Nettoyage des locaux situés à BASTIA

III - DUREE DU MARCHÉ ET DELAI D'EXECUTION

Le marché est un marché ordinaire passé pour une période de 12 mois à compter de la date de commencement des prestations qui sera notifiée au titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception. Il n'est pas reconductible.

IV - LE PRIX

Le prix global et forfaitaire comprend d'une part l'ensemble des prestations et d'autre part tous les frais annexes nécessaires à l'exécution des prestations.

Conformément aux termes de l'article 87 du CMP, une avance forfaitaire sera accordée aux titulaires si le montant du marché est supérieur à 50 000,00 € hors taxes.

V - IMPUTATION

Le marché sera imputé au chapitre 930 - compte 6283 de la section de fonctionnement du budget de la Collectivité Territoriale de Corse.

VI - PROCEDURE DE CONSULTATION

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert avec mise en concurrence européenne selon les articles 33, 40.V et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

VII - CRITERES DE JUGEMENT

Le jugement des propositions a été effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des marchés publics au moyen des critères suivants :

Critères de jugement des candidatures :

Capacités professionnelles, techniques et financières.

Critères de jugement des offres :

1. Valeur technique (pondération : 45 %)
2. Prix (pondération : 55 %)

La valeur technique des prestations sera appréciée au regard :

- du nombre d'agents 10 %,
- de la qualification des agents 5 %,
- du nombre d'heures mensuelles congés payés compris 10 %,
- du matériel 10 %,
- de la qualité des produits d'entretien utilisés et notamment de leur performance en matière de protection de l'environnement 10 %

VIII - DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

1 - Date d'engagement de la procédure de consultation : 26 juin 2008

2 - Date limite de remise des offres : 12 aout 2008

3 - Publications destinataires : JOUE, BOAMP, Eurosud, L'Informateur Corse et Le Petit Bastiais.

4 - Retrait des dossiers de consultation :

Les 19 entreprises qui ont retiré un dossier sous forme papier sont :

- Euro Nettoyage
- Mieux vivre
- Net Services
- Absolu'Net
- T.M.G
- BG Nett
- Jardins et Services
- Sartène Nettoyage
- SOS Moquettes
- La Clé du Nettoyage
- SN ACPV
- Top Clean
- Corse Propreté
- Nettoyage 2B
- Net'île
- SNP
- Nettoyage Insulaire
- Atout Services
- Corse Conseil Expertise

Par ailleurs des dossiers ont été téléchargés par :

- Net Services
- Double Trade
- BG Nett.
- Service Nettoyage
- Euro Nettoyage
- AB Nettoyage

5 - Offres déposées :

Le registre des dépôts fait état de 12 plis.

6 - Ouverture des « 1ères enveloppes » :

La direction de l'administration générale a procédé à l'ouverture des enveloppes relatives aux candidatures et à l'enregistrement de leur contenu. Les entreprises suivantes ont soumissionné :

- Absolu'Net : lots 5 et 6
- Net Services : lots 3 et 6
- La Clé du Nettoyage : lots 1,2 et 3
- Nettoyage 2B : lot 6
- Groupement solidaire AB Nettoyage / BG Nett (mandataire AB Nettoyage) : lots 1 et 2
- BG Nett : lots 3, 4, 5 et 6

- Nettoyage Insulaire : lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6
- Big Nettoyage : lots 5 et 6
- SN ACPV : lot 1
- Euro Nettoyage : lots 1, 2, 3, 4 et 5
- Service Nettoyage : lots 3 et 6
- Corse Propreté : lots 5 et 6.

Aucune offre n'a été déposée sur la plate forme de dématérialisation.

Les Sarl Nettoyage 2B et SN ACPV ont mis dans la première enveloppe outre les attestations et déclarations demandées, l'acte d'engagement, le CCAP, le CCTP et le mémoire technique, c'est-à-dire les pièces constituant l'offre et devant normalement être présentées dans la seconde enveloppe.

Le formalisme de la double enveloppe qui avait été précisé dans le règlement de la consultation, n'ayant pas été respecté, la candidature de ces deux entreprises n'a pas été examinée pour non respect des dispositions de l'article 57 - V du CMP.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 52 du CMP, il a été demandé à un certain nombre de candidats de compléter leur dossier de candidature par la fourniture de documents dont la production était réclamée au titre du RC. Information en a été faite aux autres soumissionnaires qui ont ainsi eu la possibilité de compléter leur candidature dans le même délai.

Tous l'ont fait dans les délais impartis à l'exception de la SARL Service Nettoyage qui n'a pas produit les documents demandés.

A la suite de l'examen de leurs capacités financières, professionnelles, matérielles et de leurs moyens humains la commission d'appel d'offres du 18 septembre 2008 a décidé de retenir la candidature des entreprises suivantes :

- Absolu'net
- Net Service
- La Clé du Nettoyage
- Groupement solidaire AB Nettoyage/BG Nett
- BG Nett
- Nettoyage Insulaire
- Big Nettoyage
- Euro Nettoyage
- Corse Propreté

IX - ANALYSE DES OFFRES

L'analyse des offres en fonction des critères de jugement énoncés supra a permis à la commission d'appel d'offres en date du 10 décembre 2008 de classer les propositions émises pour chacun des lots de la manière suivante :

✚ **Lot 1 : Locaux situés à Ajaccio**

Quatre candidats ont soumissionné pour ce lot. Il s'agit de La Clé du Nettoyage, le groupement AB Nettoyage - BG Nett ; Nettoyage Insulaire et Euro Nettoyage.

➤ **Critère n° 1 « Valeur technique » :**

La valeur technique des différentes propositions a été analysée globalement par addition par sous critère, des informations données pour chaque site.

Il en ressort le classement technique suivant :

- 1°) Euro Nettoyage
- 2°) Nettoyage Insulaire
- 3°) La Clé du Nettoyage
- 4°) groupement AB Nettoyage - BG Nett

➤ **Critère n° 2 « Prix » :**

Pour l'ensemble des sites situés à Ajaccio, Nettoyage Insulaire a fait la meilleure offre de prix.

Le classement financier est ainsi qu'il suit :

- 1°) Nettoyage Insulaire
- 2°) groupement AB Nettoyage - BG Nett
- 3°) La Clé du Nettoyage
- 4°) Euro Nettoyage

S'agissant du lot n° 1, il résulte de ce qui précède le classement général suivant :

- 1°) Nettoyage Insulaire
- 2°) groupement AB Nettoyage - BG Nett
- 3°) La Clé du Nettoyage
- 4°) Euro Nettoyage

✚ **Lot 2 : Locaux situés à Sartène (CIO)**

Quatre entreprises ont formulé une offre : La Clé du Nettoyage, le groupement AB Nettoyage - BG Nett ; Nettoyage Insulaire et Euro Nettoyage.

➤ **Critère n° 1 « Valeur technique » :**

Après addition des notes pondérées obtenues par les 4 candidats pour chaque sous critère d'évaluation, le classement technique est le suivant :

- 1°) Nettoyage Insulaire
- 2°) La Clé du Nettoyage
- 3°) groupement AB Nettoyage - BG Nett
- 4°) Euro Nettoyage

➤ **Critère n° 2 « Prix » :**

Le groupement AB Nettoyage - BG Nett a fait l'offre de prix la plus basse et le classement des quatre propositions s'établit ainsi :

- 1°) groupement AB Nettoyage - BG Nett
- 2°) La Clé du Nettoyage
- 3°) Euro Nettoyage
- 4°) Nettoyage Insulaire

Le classement général des 4 candidats pour le lot n° 2 est donc :

- 1°) groupement AB Nettoyage - BG Nett**
- 2°) La Clé du Nettoyage**
- 3°) Euro Nettoyage**
- 4°) Nettoyage Insulaire**

⚡ **Lot 3 : Locaux situés à Corte (Musée de la Corse et FRAC)**

Cinq propositions émanent des entreprises suivantes : Net Services, La Clé du Nettoyage, BG Nett, Nettoyage Insulaire et Euro Nettoyage.

➤ **Critère n° 1 « Valeur technique » :**

En ce qui concerne la valeur technique, le classement des 5 candidats s'établit ainsi :

- 1°) Euro Nettoyage
- 2°) La Clé du Nettoyage
- 3°) BG Nett
- 4°) Nettoyage Insulaire
- 5°) Net Services

➤ **Critère n° 2 « Prix » :**

Nett Service fait l'offre la moins chère et ses concurrents se classent de la façon suivante :

- 1°) Nett Service
- 2°) Nettoyage Insulaire
- 3°) BG Nett
- 4°) La Clé du Nettoyage
- 5°) Euro Nettoyage

Le classement général des 5 entreprises pour le lot n° 3 s'établit donc de la manière suivante :

- 1°) Euro Nettoyage**
- 2°) Nettoyage Insulaire**
- 3°) Net Services**
- 4°) BG Nett**
- 5°) La Clé du Nettoyage**

✚ **Lot 4 : Locaux situés à Porto-Vecchio (CIO)**

Les entreprises BG Nett, Nettoyage Insulaire et Euro Nettoyage ont soumissionné pour ce lot.

➤ **Critère n° 1 « Valeur technique » :**

La prise en compte des différents sous critères permettant de déterminer la valeur technique de chacune des offres aboutit au classement suivant :

- 1°) Nettoyage Insulaire
- 2°) BG Nett
- 3°) Euro Nettoyage

➤ **Critère n° 2 « Prix » :**

La meilleure offre a été faite par Euro Nettoyage et le classement des 3 propositions est le suivant :

- 1°) Euro Nettoyage
- 2°) BG Nett
- 3°) Nettoyage Insulaire

Le classement général des 3 entreprises pour le lot n° 4 s'établit donc de la manière suivante :

- 1°) Euro Nettoyage
- 2°) BG Nett
- 3°) Nettoyage Insulaire

✚ **Lot 5 : Locaux situés à l'Île-Rousse (CIO)**

6 entreprises ont formulé une proposition pour ce lot. Il s'agit de : Absolu'net, BG Nett, Nettoyage Insulaire, Big Nettoyage, Euro Nettoyage et Corse Propreté.

➤ **Critère n° 1 « Valeur technique » :**

Au titre de la valeur technique, les 6 soumissionnaires se classent de manière suivante :

- 1°) Nettoyage Insulaire
- 2°) BG Nett
- 3°) Euro Nettoyage
- 4°) Corse Propreté
- 5°) Absolu'net
- 6°) Big Nettoyage

➤ **Critère n° 2 « Prix » :**

Big Nettoyage a fait la meilleure offre de prix suivi de :

- 1°) Big Nettoyage
- 2°) Corse Propreté
- 3°) Nettoyage Insulaire
- 4°) Absolu'net
- 5°) BG Nett
- 6°) Euro Nettoyage

Le classement général des 6 entreprises pour le lot n° 5 s'établit donc de la manière suivante :

- 1°) Big Nettoyage
- 2°) Corse Propreté
- 3°) Nettoyage Insulaire
- 4°) BG Nett
- 5°) Absolu'net
- 6°) Euro Nettoyage

✚ Lot 6 : Locaux situés à Bastia (ADEC)

6 entreprises ont formulé une proposition pour ce lot. Il s'agit de Absolu'net, Net services, BG Nett, Nettoyage Insulaire, Big Nettoyage, et Corse Propreté.

➤ Critère n° 1 « Valeur technique » :

Au regard de la valeur technique les 6 propositions peuvent être classées de la façon suivante :

- 1°) Nettoyage Insulaire
- 2°) Corse Propreté
- 3°) Big Nettoyage
- 4°) Net services
- 5°) BG Nett
- 6°) Absolu'net

➤ Critère n° 2 « Prix » :

La meilleure offre de prix a été faite par Corse Propreté et les autres concurrents se classent ainsi qu'il suit :

- 1°) Corse Propreté
- 2°) Net services
- 3°) Big Nettoyage
- 4°) BG Nett
- 5°) Absolu'net
- 6°) Nettoyage Insulaire

Le classement général des 6 entreprises pour le lot n° 6 s'établit donc de la manière suivante :

- 1°) Corse Propreté
- 2°) Net Services

- 3°) Big Nettoyage**
- 4°) BG Nett**
- 5°) Nettoyage Insulaire**
- 6°) Absolu'net**

Toutes les entreprises qui ont été classées en première position (offre pour le lot concerné jugée comme étant économiquement la plus avantageuse) ont produit l'ensemble les documents prévus aux articles 44, 45 et 46 du code des marchés publics.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir m'autoriser à signer et à exécuter le marché relatif au nettoyage des locaux de la Collectivité Territoriale de Corse avec les entreprises suivantes :

Lot n° 1 - Nettoyage des locaux situés à AJACCIO :

Sarl NETTOYAGE INSULAIRE, sise 10 allée Fuchsias, ZI de Purettone à Borgo, pour un montant annuel de 94 474,80 € HT

Lot n° 2 - Nettoyage des locaux situés à SARTENE :

Groupeement solidaire AB NETTOYAGE / BG NETT (AB NETTOYAGE mandataire), sise Résidence Laetitia, Le Panoramic, avenue Henri Maillot à Ajaccio, pour un montant annuel de 3 977,91 € HT

Lot n° 3 - Nettoyage des locaux situés à CORTE :

Sarl EURO NETTOYAGE, sise 8 rue Jean-Baptiste Marcaggi à Ajaccio, pour un montant annuel de 92 650,68 € HT

Lot n° 4 - Nettoyage des locaux situés à PORTO-VECCHIO :

Sarl EURO NETTOYAGE, sise 8 rue Jean-Baptiste Marcaggi à Ajaccio, pour un montant annuel de 3 600,00 € HT

Lot n° 5 - Nettoyage des locaux situés à ILE-ROUSSE :

Sarl BIG NETTOYAGE, sise résidence Plein Soleil Montesoro à Bastia, pour un montant annuel de 2 232,24 € HT

Lot n° 6 - Nettoyage des locaux situés à BASTIA :

Sarl Corse Propreté, sise Lieu-dit Bastio à Furiani, pour un montant annuel de 7 452,00 € HT.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.